

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 6 avril 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades tenue le 6 avril 2021 par voie de vidéoconférence (exceptionnellement permis étant donné la situation du COVID-19 et les différents arrêtés ministériels).

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Benoit Durand, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Pierre Lalonde.

Est également présente, Me Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe.

Le maire, Pierre Lalonde, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2021-04-039

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Pierre Lalonde, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 avril 2021.

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. NOMINATION SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**
- 4. GREFFE**

- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2021
- 4.2 Dépôt – Rapport 2020 sur le règlement sur la gestion contractuelle
- 4.3 Dépôt – Liste des donateurs et rapports de dépenses – Élections partielles 2020
- 4.4 Octroi de mandat et autorisation de paiement – Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges – Gestion documentaire

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Embauche – Préposé à l'entretien du camping de Pointe-des-Cascades

6. FINANCES

- 6.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Mars 2021

7. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ

- 7.1 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services

8. SERVICES URBAINS

- 8.1 Ratification de l'ordre de changement # 2 et autorisation de paiement – Filtrum Construction inc. – Modification à la distribution d'eau potable de Pointe-des-Cascades
- 8.2 Prolongement de contrat – Marquage signalisation Rive-Sud B.A. inc. – Marquage de la chaussée
- 8.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Pompaaction inc. – Pompes d'eaux usées

9. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 9.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Appel d'offres 2021-002-URB – Service de sécurité Pointe-des-Cascades

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Demande d'aide financière – Tenue d'une course – Bouge, bouge
- 10.2 Demande d'autorisation et de soutien – Développement Vaudreuil-Soulanges
- 10.3 Approbation – Grille de tarification pour l'accès au stationnement et à la rampe de mise à l'eau – Parc de la Pointe
- 10.4 Octroi de contrat et autorisation paiement - BL Pelouse – Entretien de la pelouse pour le camping de Pointe-des-Cascades

11. RÈGLEMENTS

- 11.1 Avis de motion – Règlement de zonage numéro 121-15 modifiant le Règlement de zonage numéro 121 afin d'autoriser l'usage spécifique « école » dans la zone PU-11
- 11.2 Adoption – Projet Règlement de zonage numéro 121-15 modifiant le Règlement de zonage numéro 121 afin d'autoriser l'usage spécifique « école » dans la zone PU-11
- 11.3 Avis de motion – Règlement numéro 202-2021 relatif aux camions-restaurants
- 11.4 Adoption – Règlement numéro 201-2021 remplaçant le Règlement relatif au stationnement RMH numéro 330-4 – (RMH 330-2021)

12. AFFAIRES DIVERSES

- 12.1 Demande au gouvernement provincial et fédéral de financer et d'accélérer les projets de branchement à internet haute vitesse aux résidences mal ou non desservies

12.2 Appui – Sensibilisation des motoneigistes au respect des sentiers aménagés et des mesures de sécurité

13. PAROLE AUX CONSEILLERS

14. PAROLE AU MAIRE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-040

NOMINATION SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

DE NOMMER Me Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe, comme secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-041

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT – RAPPORT 2020 SUR LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le rapport 2020 relativement à l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades est déposé.

DÉPÔT – LISTE DES DONATEURS ET RAPPORTS DE DÉPENSES – ÉLECTIONS PARTIELLES 2020

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt de la liste des donateurs et au rapport de dépenses pour l'élection partielle du 13 décembre dernier. (formulaire DGE-1038).

2021-04-042

DÉPÔT – OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES – GESTION DOCUMENTAIRE

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une saine gestion des archives et des documents courants au sein de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT le départ de l'employée # 13-0028;

CONSIDÉRANT le service d'assistance technique sur une base à taux horaire offert par le Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la proximité future et la grande expertise du Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un organisme à but non lucratif;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat au Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer au Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges un montant maximal de 11 957,40 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-140-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-043

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DU CAMPING DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT l'ouverture du camping de Pointe-des-Cascades pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades de bénéficier des services d'un préposé à l'entretien au camping de la municipalité;

CONSIDÉRANT la connaissance des lieux et du fonctionnement du camping par Monsieur Normand Proulx;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'embauche de Monsieur Normand Proulx au poste temporaire occasionnel de préposé à l'entretien du camping de Pointe-des-Cascades pour la saison estivale 2021;

DE FIXER le salaire horaire de Monsieur Normand Proulx à 19 \$ de l'heure;

D'AUTORISER le maire, Pierre Lalonde et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Duval, à signer le contrat de travail et tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-044

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – MARS 2021

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mars 2021 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mars 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 308 979,68 \$:

Chèques émis par la municipalité	220 134,78 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	56 019,97 \$
Salaires nets	32 824,93 \$
TOTAL	308 979,68 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2021-04-045

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES

CONSIDÉRANT les résolutions 2020-03-047 et 2020-03-048 relativement à la signature d'une entente avec la Ville de Vaudreuil-Dorion afin d'être desservie par le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente intitulée « Entente temporaire relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services » a été signée le 18 mars 2020 par la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à l'entente dans le cadre de la participation des parties au programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, Pierre Lalonde, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Duval, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'«Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services » selon les termes et conditions apparaissant au projet d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-046

RATIFICATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT # 2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – FILTRUM CONSTRUCTION INC. – MODIFICATION À LA DISTRIBUTION

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-10-170 octroyant le contrat à l'entreprise Filtrum Construction inc. pour modification à la distribution d'eau potable de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées au devis initial, notamment au niveau d'une vanne de 6 pouces à la distribution;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Filtrum Construction inc. pour un montant 1 781,55 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,

appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'ordre de changement numéro 2 de l'entreprise Filtrum Construction inc.;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'ordre de changement numéro 2 ainsi qu'à payer à l'entreprise Filtrum Construction inc. un montant maximal de 1 781,55 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 189-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-047

PROLONGEMENT DE CONTRAT – MARQUAGE SIGNALISATION RIVE-SUD B.A. INC. – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT la résolution 2020-05-082 octroyant le contrat à l'entreprise Marquage signalisation Rive-Sud B.A. inc. pour le marquage de la chaussée des rues et stationnement de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y avait deux années optionnelles au contrat, soit pour les années 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir de l'année optionnelle pour l'année 2021 pour ce contrat;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

DE PROLONGER le contrat avec l'entreprise Marquage signalisation Rive-Sud B.A. inc. selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission pour l'année 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la somme maximale de 9 000 \$ incluant les taxes à l'entreprise Marquage signalisation Rive-Sud B.A. inc. à même le poste budgétaire 02-355-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-048

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – POMPACTION INC. – POMPES D'EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE les deux pompes d'eaux usées à la station de pompage du site du théâtre des Cascades doivent être changées;

CONSIDÉRANT les deux soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise PompaCTION inc.;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise PompaCTION inc. selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, à payer à l'entreprise PompaCTION inc. un montant total de 31 746,04 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-415-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-049

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D’OFFRES 2021-002-URB – SERVICE DE SÉCURITÉ POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a procédé à l’appel d’offres sur invitation 2021-002-URB pour assurer la surveillance sur le territoire de Pointe-des-Cascades au cours de l’été 2021;

CONSIDÉRANT que l’ouverture des soumissions s’est déroulée le 31 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE huit entreprises ont déposé la soumission suivante dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Offre de prix – Taux horaire (taxes incluses)	
	Bloc A	Bloc B
Centre Investigation & Sécurité Canada inc.	28,73 \$	25,87 \$
Max sécurité	51,63 \$	40,56 \$
Trimax Sécurité et Investigation	35,64 \$	31,33 \$
Titan Sécurité	57,36 \$	30,93 \$
Sécurité XGard	43,69 \$	33,17 \$
Agence de sécurité A2A inc.	36,79 \$	34,49 \$
Intro Sécurité	51,74 \$	34,49 \$
Gardium Sécurité inc.	52,89 \$	36,79 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, d’octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l’entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada Inc;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D’OCTROYER le contrat à l’entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada inc. selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

D’AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l’entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada inc. un montant maximal de 35 000 \$ incluant les taxes à même les postes budgétaires 02-701-40-411 et 02-610-00-411.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2021-04-050

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – TENUE D’UNE COURSE – BOUGE, BOUGE

CONSIDÉRANT la demande reçue de l’organisme Bouge, bouge pour la tenue d’une course les 12 et 13 juin prochain;

CONSIDÉRANT l’intérêt que peut représenter ce type d’activité pour nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l’événement fait la promotion de saines habitudes de vie par le biais de l’activité physique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet met en valeur les infrastructures de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,

appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la tenue de la course dans la Municipalité;

D'AUTORISER le prêt du matériel nécessaire au bon déroulement de l'activité;

D'AUTORISER le service des loisirs à traiter avec l'organisme Bouge, bouge pour toutes autres demandes relatives à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-051

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE SOUTIEN – DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT la demande reçue de Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) pour l'organisation d'un événement de kayak le 19 juin prochain;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'animer des activités sur le canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une telle activité pour les citoyens;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la tenue de cette activité dans la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

D'OFFRIR un soutien en ressources humaines et matérielles en fonction de ce qui est disponible, lors de la tenue de l'événement;

D'AUTORISER le service des loisirs à traiter toute demande relative à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-052

APPROBATION – GRILLE DE TARIFICATION POUR L'ACCÈS AU STATIONNEMENT ET À LA RAMPE DE MISE À L'EAU – PARC DE LA POINTE

CONSIDÉRANT QUE la rampe d'accès à l'eau du parc de la Pointe est très fréquentée par des non-résidents et que ceux-ci ne contribuent pas financièrement à l'entretien de cette infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE des actes de vandalisme et de flânages ont eu lieu dans ce secteur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire prioriser les citoyens pour l'accès à la rampe de mise à l'eau et pour le stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire imposer un tarif pour l'été 2021 pour l'accès à la rampe de mise à l'eau par les non-résidents et pour le stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de surveillance et de tarification 2020 a amené des retombées positives;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la grille tarifaire suivante pour l'accès à la rampe de mise à l'eau et au stationnement pour l'été 2021 :

		Journalier
Résident	Bateau	Gratuit
	Stationnement	Gratuit
Non-résident	Bateau	30 \$
	Stationnement	15 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-053

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION PAIEMENT – BL PELOUSE – ENTRETIEN DE LA PELOUSE POUR LE CAMPING DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT QUE le terrain du camping de Pointe-des-Cascades nécessite un entretien régulier de la pelouse;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des Travaux publics ne peut s'acquitter de cette tâche très prenante;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soumissionnaires ont émis des propositions pour effectuer la tâche complète;

CONSIDÉRANT la soumission reçue par l'entreprise BL Pelouse incluant le service de tonte de gazon;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour la saison estivale à l'entreprise BL Pelouse selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme maximale de 21 730,28 \$ à l'entreprise BL Pelouse à même le poste budgétaire 02-701-60-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-054

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 121-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 121 AFIN D'AUTORISER L'USAGE SPÉCIFIQUE « ÉCOLE » DANS LA ZONE PU-11

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de *Règlement de zonage numéro 121-15 modifiant le Règlement de zonage numéro 121 afin d'autoriser l'usage spécifique « école » dans la zone PU-11* est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Girard Rodney à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2021-04-055

ADOPTION – PROJET RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 121-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 121 AFIN D'AUTORISER L'USAGE SPÉCIFIQUE « ÉCOLE » DANS LA ZONE PU-11

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal doit adopter le projet de Règlement de zonage numéro 121-15 modifiant le Règlement de zonage numéro 121 afin d'autoriser l'usage spécifique « école » dans la zone PU-11;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique portant sur le projet de règlement 121-15 conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), les dispositions qui visent à permettre la réalisation d'un projet qui est relatif à un équipement collectif du secteur de l'éducation n'est pas assujéti à l'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux différents décrets ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), une assemblée publique de consultation écrite d'une durée de 15 jours devra être tenue, et ce, afin de respecter l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, le conseil délègue le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière de fixer cette consultation écrite qui devra, conformément à la *Loi*, publier un avis public à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'une copie projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de *Règlement de zonage numéro 121-15 modifiant le Règlement de zonage numéro 121 afin d'autoriser l'usage spécifique « école » dans la zone PU-11*;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à fixer les modalités de l'assemblée publique de consultation écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-056

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2021 RELATIF AUX CAMIONS-RESTAURANTS

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de *Règlement numéro 202-2021 relatif aux camions-restaurants* est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Benoit Durand à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2021-04-057

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2021 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT RMH NUMÉRO 330-4 – (RMH 330-2021)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire remplacer la réglementation relative au stationnement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} mars 2021 par le conseiller Olivier Doyle;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement 201-2021 remplaçant le règlement relatif au stationnement RMH 330 – (RMH 330-2021)*;

QUE ledit Règlement entrera en vigueur le 1^{er} mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-058

DEMANDE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL ET FÉDÉRAL DE FINANCER ET D'ACCÉLÉRER LES PROJETS DE BRANCHEMENT À INTERNET HAUTE VITESSE AUX RÉSIDENCES MAL OU NON DESSERVIES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a effectué un recensement de son territoire qui révèle qu'encore plus de 2 200 résidences sont toujours mal ou non desservies par un service internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE les projets de branchement des résidences sont extrêmement onéreux et que ni la MRC ni les municipalités locales n'ont les budgets nécessaires pour ce faire;

CONSIDÉRANT QUE les télécommunicateurs n'ont aucune obligation de desservir toutes les maisons du territoire malgré les subventions qu'ils reçoivent sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, l'accès à internet haute vitesse est un impératif sans lequel l'emploi à domicile est impossible et qu'en conséquence, toute reprise économique doit être accompagnée d'un accès universel à internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT les difficultés pour les petits télécommunicateurs de réaliser des projets de branchements causés par les délais et les coûts associés à l'accès aux poteaux d'autres télécommunicateurs;

CONSIDÉRANT le manque évident de compétition dans l'industrie des télécommunications;

CONSIDÉRANT QU'après 12 mois de pandémie mondiale, aucune stratégie nationale n'a été mise en place pour brancher toutes les résidences du territoire québécois;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement fédéral et au CRTC de tout mettre en œuvre pour accélérer dans la plus grande urgence, le branchement à internet haute vitesse, d'accélérer les processus de branchement et d'accès aux poteaux aux moyens et petits télécommunicateurs et de favoriser la compétition dans l'industrie des télécommunications;

DE DEMANDER au gouvernement provincial de financer un maximum de projets d'accès à un internet haute vitesse de qualité pour l'ensemble des citoyens du territoire;

QUE la présente copie soit envoyée aux municipalités locales pour appui, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux députés provinciaux et fédéraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-059

APPUI – SENSIBILISATION DES MOTONEIGISTES AU RESPECT DES SENTIERS AMÉNAGÉS ET DES MESURES DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE le sport de la motoneige est très convoité chaque hiver par plusieurs citoyens et visiteurs de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs motoneigistes utilisent les sentiers de Pointe-des-Cascades ainsi que plusieurs autres sentiers dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que ce sport soit encadré et réglementé afin qu'il continue d'être agréable et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE particulièrement cette année, la Municipalité a remarqué une plus forte affluence sur les différents sentiers de motoneige;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire sensibiliser les utilisateurs des sentiers au respect des sentiers aménagés, de la signalisation et des diverses consignes de sécurité;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

DE DEMANDER l'appui des différents clubs de motoneigistes pour sensibiliser annuellement leurs membres à redoubler de prudence et à ralentir aux abords des villages des municipalités;

DE DEMANDER aux utilisateurs des différents sentiers de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades de respecter les sentiers aménagés à cet effet et de respecter les différentes règles de sécurité lors des saisons subséquentes;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la Municipalité de Saint-Polycarpe et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX CONSEILLERS

Une motion de félicitations est donnée par le conseil municipal à Monsieur Richard Germain, qui a été nommé finaliste pour le concours de la Royal Photographic Society en 2020, que suite à cette nomination, sa photo a fait la couverture de la revue annuelle de l'organisation.

- Le conseiller Martin Juneau a assisté à une réunion du comité de la piste cyclable le 24 mars dernier. Le 1^{er} mai ce sera l'ouverture de la piste cyclable et les chiens, même en laisse, ne sont pas permis.
- Le conseiller Monsieur Doyle continue de suivre, au nom du conseil, les nouvelles de l'organisme Transport Soleil qui sera bientôt rapatrié par EXO.
- Le conseiller Monsieur Vallée mentionne que le Comité d'urbanisme (CCU) est présent pour s'assurer de régulariser les constructions avec la saison printanière qui arrive.
- Le conseiller Girard Rodney mentionne aux gens de profiter du beau temps dans le respect des normes sanitaires, même pour les sportifs.
- Le conseiller Peter M. Zytynsky souhaite une Joyeuses Pâques à tous. Il mentionne aux automobilistes d'être sécuritaire avec les

enfants sur la route. Il demande d'être prudent avec la COVID-19 et de s'assurer de la sécurité de ses voisins âgés.

- Le conseiller Benoit Durand réitère l'importance de suivre les consignes sanitaires et appelle au respect des citoyens relativement à la circulation et au bruit. Il y aura des annonces de projets dans les prochaines semaines.

PAROLE AU MAIRE

- Monsieur le Maire en profite pour inviter les citoyens à surveiller le lancement des festivités du 60^e anniversaire de Pointe-des-Cascades qui offrira une belle programmation pour l'été et l'automne 2021. Les activités respecteront les consignes sanitaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seule question est posée par courriel :

- Demande de suivi sur un possible règlement municipal sur les haies de cèdres sur le territoire de Pointe-des-Cascades?
- Quel est le plan de la Municipalité au niveau des bâtiments et quelle est la vision du conseil?

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 26 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 6 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le maire,

Anne-Marie Duval

Je, Pierre Lalonde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*